TIZI-OUZOU

Grève illimitée à l'ADE

Les centaines de travailleurs que compte l'Algérienne des Eaux (ADE), unité de Tizi-Ouzou, ont décidé de passer à l'acte, depuis hier. Le préavis de grève déposé, la semaine dernière, après la réunion tenue par les délégués syndicaux UGTA est demeuré lettre morte.

Le bras de fer est donc engagé depuis hier entre le syndicat et la direction de l'entreprise qui, à en croire les travailleurs, n'a à aucun moment donné l'impression de se soucier de la suite radicale qu'allaient donner les travailleurs à leur mouvement de protestation qui couvait depuis un certain temps déjà, assurent ces derniers.

Bien avant le dépôt du préavis tel qu'exigé par la loi, les travailleurs de l'ADE-Tizi-Ouzou avaient fait parvenir leurs doléances à la direction de l'entreprise par le canal du syndicat UGTA qui, en fin de compte, a appelé à une réunion il y a une douzaine de jours. Conclave à l'issue duquel il a été constaté que les revendications des 1 500 travailleurs n'étaient pas prises en charge. Dès lors, et pas plus tard que la fin de ladite réunion, l'option d'une grève générale illimitée a été retenue, bien entendu après épuisement du délai imparti par le préavis.

Revenus en réunion, avant-hier, et après l'établissement du constat que rien n'avait bougé du côté de la direction, le piquet de grève a été dressé hier et désormais seul le service minimum est assuré.

En tout, ce sont 21 revendications, réparties entre deux volets, qui sont étalées à travers la plateforme. Ainsi, les travailleurs de l'ADE exigent, entre autres revendications, l'établissement des décisions de promotion et les mises à niveau dans les délais réglementaires conformément au travail des commissions, la régularisation des travailleurs occupant des postes de responsabilité sans décision avec effet rétroactif, dotation des structures en documents réglementaires et affichage du règlement intérieur et de la convention collective en vigueur, la prise en charge des travailleurs victimes d'accidents de travail.

Ce sont 14 revendications d'ordre social qui sont étalées sur la plateforme dont le second volet est consacré à l'amélioration des conditions de travail. Ainsi, si l'on doit se fier à cette plateforme de revendications, les travailleurs de l'unité ADE de Tizi-Ouzou ne sont pas dotés des deux tenues de travail comme le stipule la convention collective, les structures manquent de matériel conforme aux normes, les moyens de chauffage et de climatisation font défaut, les équipements informatiques et le mobilier n'ont pas été renouvelés, tout autant que les véhicules et les engins.

Autant de revendications, donc, auxquelles s'en tiennent les travailleurs de l'ADE, prêts à faire durer leur grève autant qu'il le faudra pour se faire entendre.

M. Azedine

ORGANISÉE PAR LA CASNOS DE BOUIRA

Caravane d'information et de vulgarisation au profit des agriculteurs

La Caisse nationale de sécurité sociale des non salariés de Bouira, et dans le cadre des nouvelles dispositions instituées dans l'instruction interministérielle n°05 du 18 novembre 2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et le ministre de l'Agriculture et du Développement rural et de la Pêche, organise une caravane d'information et de vulgarisation au profit des agriculteurs.

La première escale de cette caravane a été le siège de la CRMA de Bouira où, hier, et en présence des responsables de la Casnos de Bouira, de ceux des services agricoles, de la Chambre d'agriculture et des représentants de l'UNPA, ainsi que des dizaines d'agriculteurs, une journée de vulgarisation a été organisée.

Le sous-directeur des recouvrements de la Casnos de Bouira, a expliqué aux présents les nouvelles dispositions et les avantages que cette instruction a octroyés aux agriculteurs afin de se mettre à jour avec leurs cotisations et pouvoir prétendre à une retraite après avoir atteint les 65 ans.

Ainsi, le représentant de la Casnos parlera des exonérations totales des pénalités et autres majorations de retards, pour tout agriculteur qui aura payé ces cotisations dues ou qui aura souscrit à un échéancier de payement avant le 31 mars prochain, puis évoquera la fourchette que tout agriculteur pourra payer après avoir fait des déclarations de ses revenus.

Ces derniers doivent nécessairement se situer entre un minimum de 2 160 000 dinars et un maximum de 4 320 000 dinars par an. Des revenus qui pourront leur valoir une retraite mensuelle pouvant aller de 19 000 dinars à plus de 200 000 dinars par mois.

Outre ces points énumérés, le conférencier a rappelé quels sont les membres de la famille pouvant être assurés par l'agriculteur, et qui sont assurés en leur qualité d'aidants comme les enfants âgés de 16 ans et plus, les parents et les frères. Les agriculteurs qui n'ont pas payé leurs cotisations depuis 1996, c'est-à-dire depuis le transfert de l'assurance de la CRMA à la Casnos, peuvent payer ces échéanciers par effet rétroactif et d'une manière exceptionnelle afin de pouvoir bénéficier d'une retraite.

D'autres avantages ont été énumérés comme cette disposition qui donne aux agriculteurs ayant atteint l'âge de la retraite de 65 ans et qui n'auront pas cumulé au moins 15 ans de cotisations pour pouvoir prétendre à une retraite, de s'acquitter de cotisations complémentaires d'un maximum de 5 ans, ou encore la retraite de réversion en cas de décès de l'agriculteur, et ce, quel que soit son âge pourvu que celui-ci aura cotisé au moins pendant huit ans.

Cela étant, rappelons que pour faciliter la tâche aux quelques dizaines de milliers d'agriculteurs existant au niveau de la wilaya de Bouira, des guichets uniques de la Casnos sont ouverts au niveau des CRMA de Bouira, Lakhdaria, Aïn Bessem et Sour-El-Ghozlane.

Actuellement, au niveau de la wilaya de Bouira et d'après les responsables de la Casnos, ils sont à peine 4 000 agriculteurs sur plus de 40 000 qui sont à jour avec leurs cotisations.

Cela étant, rappelons que malgré tous ces avantages, lors des débats, certains points négatifs ont été soulevés comme l'inexistence auprès de la Casnos des indemnités pour des congés maladies alors que même chez les agriculteurs, des cas de maladie ayant forcé certains d'entre eux au lit ou à l'hospitalisation pendant de longs mois existent.

Un point noir que le sous-directeur a essayé d'expliquer par le taux adopté pour le calcul des cotisations et qui est de 15% sur le revenu total, alors que dira-t-il au sein de la Cnas, ce taux est de 34,5%. Aussi, pour y remédier, d'autres responsables de la Casnos et même certains présents pensent que les responsables au niveau du ministère devraient augmenter ce taux à hauteur de 20 ou 22% et intégrer ces cas de congés maladies pour les assurés auprès de la Casnos. Une déposition qui arrangera plusieurs catégories d'assurés de la Casnos surtout les femmes lors de leurs congés de maternité, ainsi que les hommes en cas de maladies de longue durée surtout.

Y. Y.

Hommage aux DEC assassinés par les terroristes

A l'occasion des portes ouvertes sur les APC que le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a initiées sur l'ensemble du territoire national, les responsables de la wilaya de Bouira qui ont organisé des portes ouvertes à travers les 45 communes, ont saisi cette occasion pour rendre un hommage particulier et en premier lieu à tous ces élus qui avaient accepté cette tâche durant les années sombres du terrorisme en payant de leur vie cet engagement.

Ainsi à Bouira, ils étaient six, quatre délégués communaux ou DEC, et un vice-président à avoir été assassinés par les hordes terroristes durant la décennie noire des années 1990.

Ce triste tableau a été ouvert par le DEC d'Ath Leksar, le regretté Mani Yahia qui était à l'époque professeur d'université en sciences politiques et qui a été assassiné chez lui à Hamadi à Alger en 1994. Puis ce fut au tour du DEC de Dirah, aux limites sud de Bouira, Djelloul Behlouli qui fut victime des hordes terroristes qui l'avaient assassiné alors qu'il se rendait à l'APC, ensuite le DEC de l'APC de Aïn Turk, Saïd Farhi, et enfin le P/APC d'El Mokrani, Boualem Bourkab et son vice-président, Hamidi Mohamed Seghir, assassinés à Boghni dans la wilaya de Tizi-Ouzou en 1999.

Un geste très apprécié par les familles et les enfants de ces élus qui avaient accepté le sacrifice. Également un geste très significatif de la part des responsables de la wilaya de Bouira en ces temps de doute, de reniement et d'oubli.

Rappelons que, outre ces DEC, la wilaya a rendu hommage aux délégués spéciaux qui ont pris les rênes des communes mères de Bouira, M'chedallah, Aïn Bessem et Sour-El-Ghozlane, au lendemain de l'indépendance, avant les élections générales de 1967.

Y. Y.

MILA

Le CoVi-Mil, pour une mise à niveau de la ville

La gestion collégiale de la ville de Mila, par le biais d'un comité de gestion dénommé CoVi-Mil, est une approche qui commence à donner ses fruits sur le terrain, car impliquant concrètement, en attendant que cela soit efficacement, tous les acteurs, en mesure d'apporter un plus dans la mise à niveau d'une ville, commune chef-lieu de wilaya, que tout le monde s'accordait à dire qu'elle était sinistrée sur tous les points de vue, car très mal prise en charge, une situation qui a généré, avec le temps, des conditions de vie intenables !

L'incompétence, la gabegie, le laisser-aller et surtout le manque de concertation et de coordination entre les différents intervenants ont fait germer, dans la tête du chef de l'exécutif de wilaya en place, cette idée de gestion collégiale où rien ne se fait, désormais, en dehors de ce cadre. Cette instance donc, a tenu sa troisième réunion plénière, présidée par le wali, monsieur Madani Fouatih Abderrahmane et coordonnée par M. Noureddine Boussam, chef de daïra de Mila, avec pour principal objectif à atteindre, à moyen et court terme, la mise à niveau de la ville dans tous ses segments, afin d'en faire un espace propre et convivial pour tous les habitants.

Pour le wali, cette dynamique qui a fait du chemin depuis, reste amputée d'une franche implication de la société civile qui, pour le moment, cautionne, approuve mais ne collabore pas suffisamment. Pour lui donc, «l'esprit CoVi-Mil est en marche et il faut continuer à l'enraciner davantage dans l'esprit de tout un chacun, car sa réussite en dépend».

Le wali réitère, encore une autre fois, que cette démarche n'a aucunement l'intention de marginaliser ou empiéter sur les prérogatives de l'APC, bien au contraire, l'objectif étant d'accompagner cette dernière dans ses délicates missions qui sont devenues, pour elle, insurmontables. Rendez-vous est donc donné pour, au plus tard, la fin de ce premier semestre qui verra la réalisation de tout le programme enclenché dans ce cadre (mise à niveau) qui connaîtra la réalisation de plusieurs dédoublements, le bitumage des axes, la réalisation des trottoirs, des ronds-points avec jets d'eau, des espaces verts, d'un éclairage public uniformisé en LED, l'aménagement des entrées de la ville, l'installation des feux tricolores, l'application par étape du nouveau plan de circulation, l'ouverture des espaces de commerces réalisés (marchés de proximité) et la lutte contre toutes formes de squat des trottoirs et autres espaces publics, la réalisation de pas moins de 20 aires de jeu en gazon synthétique, de plusieurs terrains de pétanque et enfin, le démarrage des travaux d'au moins 5 parkings à étages, à travers la ville et, enfin, la prise en main de la gestion des ordures ménagères, nettoiement de la voie publique et propreté de la ville, d'une manière générale, par une entité nouvellement créée, Mila Net, en perspective de la création de Mila verte qui sera chargée du développement et de l'entretien du square de la ville et de tous les espaces verts qui seront réalisés.

«Une fois ce programme réalisé, d'autres perspectives s'ouvriront devant la ville et, c'est à partir de cela qu'on pourra parler d'un développement harmonieux de cette valeureuse cité», conclut le chef de l'exécutif de wilaya.

A. M'haïmoud